

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	22

Date de la Convocation
11/07/2025

Date d'affichage
11/07/2025

OBJET
Tarif restauration scolaire
2025-2026

Séance du 18 Juillet 2025 _____

L'an Deux Mille Vingt Cinq _____

Et le Dix-Huit Juillet _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de Mme RAVET Véronique, *Maire*

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTON V. - PICHON H. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - BOURDONNAY C. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - MOREIRA J. - LADRE R.

Excusé : YILMAZ Y. -

Absents : C. ARMETTA - K. HASSOUN - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD

Procuration est donnée par KILIC D. à RAVET V.

Procuration est donnée par GUILLAUBEZ C. à NIOGRET C.

Secrétaire de Séance : M. FRATTER

Rapporteur : Catherine NIOGRET

Comme chaque année, il convient de délibérer sur le tarif du repas du restaurant scolaire applicable dès la rentrée scolaire prochaine.

Le prix du repas au Restaurant Scolaire pour la période de septembre 2024 à juillet 2025 est de 4.84 €. Il avait fait l'objet d'une augmentation de la même proportion que l'augmentation du prix d'achat (soit 5.20%) (+0.24 cts).

Il est proposé d'augmenter le prix de repas dans la même proportion que l'augmentation du prix d'achat, soit 1.52 % et de le passer à 4.90 € pour l'année scolaire 2025/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

FIXE le prix de vente du ticket (tarif unique) à 4.90 € pour l'année scolaire 2025/2026

La secrétaire de Séance

M. FRATTER

Suivent les signatures
(Pour copie conforme)
Le Maire,

V. RAVET

